

CONFÉRENCE DE COMPARAISONS INTERNATIONALES

BIEN-ÊTRE À L'ÉCOLE

Comment les écoles et les établissements scolaires peuvent-ils favoriser le bien-être de leurs élèves et de leurs personnels ?



PRÉCONISATIONS DU CNESCO

#CCI-BIEN-ETRE

LES 21 ET 22 NOVEMBRE 2023

En partenariat avec :

Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante : Cnesco (2024). *Préconisations pour améliorer le bien-être à l'école des élèves et des personnels*. Cnesco-Cnam. <https://www.cnesco.fr/le-bien-etre-a-lecole/>

Sommaire

Préambule	6
Éléments de réflexion	7
Principes généraux	9
Préconisations issues de la conférence de comparaisons internationales sur le bien-être à l'école	11
I. Faire de chaque école et de chaque établissement un lieu accueillant	11
A. Repenser les espaces au profit du bien-être de leurs usagers : élèves, personnels et familles	11
1. Impliquer systématiquement les acteurs dans les réflexions sur l'aménagement des espaces pour permettre à chacun de se les approprier	11
2. Optimiser l'aménagement des salles de classe.....	12
3. Envisager d'autres espaces que les salles de classe comme espaces d'apprentissage	12
4. Aménager les espaces interstitiels, les sécuriser et les rendre plus agréables	12
5. Adapter l'aménagement des espaces aux besoins de tous les élèves	13
6. Mettre en place des espaces dédiés au bien-être des élèves et des espaces dédiés au bien-être des personnels	13
7. Aménager systématiquement un espace pour les parents, au service de la relation école-familles.....	13
B. Repenser l'organisation du temps scolaire.....	14
8. Revoir l'organisation des journées de classe et du calendrier scolaire	14
9. Garantir des temps de pause suffisants et de qualité	14
10. Garantir une pause méridienne de qualité et une durée suffisante pour le déjeuner ..	14
II. Améliorer les conditions de travail des personnels, pour accroître leur bien-être et celui des élèves	15
A. Orienter les politiques publiques en faveur du bien-être des personnels.....	15
11. Concevoir les politiques scolaires en anticipant les conditions de leur bonne mise en œuvre	15
12. Alléger la charge de travail administratif des enseignants et des personnels d'inspection pour leur permettre de se consacrer sereinement à des tâches ou des projets à visée pédagogique	15
13. Garantir à tous les personnels l'accès à une médecine du travail et à des dispositifs de soutien et de prévention	16
B. Améliorer les conditions d'accueil et de travail des personnels dans les écoles ou les établissements	16
14. Développer des dispositifs d'accueil pour les personnels nouvellement arrivés	16
15. Prévoir différents espaces à destination des personnels au sein des écoles et des établissements	16

III. Renforcer les liens entre les acteurs au sein de chaque école et chaque établissement	17
A. Développer une gouvernance participative des écoles et des établissements	17
16. Organiser des événements dans les écoles et les établissements afin de développer un sentiment d'appartenance commun	17
17. Améliorer la communication entre les différents acteurs, pour une meilleure coordination et une meilleure continuité éducative (dans le respect de la réglementation relative à l'utilisation des données à caractère personnel)	18
18. Favoriser la collaboration entre les personnels des écoles et des établissements, et les personnels des collectivités territoriales	19
B. Favoriser le partage des pratiques professionnelles entre personnels dans et entre les écoles et les établissements	19
19. Créer les conditions favorables au partage de pratiques professionnelles au sein des écoles ou des établissements.....	20
20. Harmoniser les règles de vie scolaire au sein des écoles et des établissements	20
21. Développer les réseaux de pairs entre personnels	20
C. Créer ou développer des relations positives entre les personnels et les familles	20
22. Améliorer la communication avec les familles au moment de l'arrivée de leur(s) enfant(s) dans une école ou un établissement	21
23. Assurer auprès des parents une information claire sur le suivi du parcours scolaire de leur(s) enfant(s) et les accompagner	21
24. Créer un « conseil de vie des familles », inspiré des CVC et CVL.	21
IV. Prendre en compte la question du bien-être dans le pilotage des écoles et des établissements	22
A. Mettre le bien-être au cœur des dispositifs consultatifs et décisionnels de l'école/de l'établissement.....	22
25. Intégrer des critères liés au bien-être des élèves dans les IVAC et les IVAL ou créer des indicateurs de bien-être pour chaque établissement, disponibles pour tous	22
26. S'appuyer sur le projet d'école ou d'établissement pour définir collectivement des actions à mener en faveur du bien-être.....	22
27. S'appuyer davantage sur les instances existantes pour investir la question du bien-être (conseil d'école, CA, CVC, CVL, CESCE)	23
B. Partager la question du bien-être scolaire avec des personnes ressources.....	24
28. Identifier des référents bien-être (à l'instar des référents culture ou des RRUPN) pour les écoles et dans les établissements	24
29. Associer aux actions menées en faveur du bien-être tous les acteurs qui disposent d'une expertise spécifique sur le sujet.....	24
30. Reconnaître le temps consacré par les enseignants à des projets en faveur du bien-être	24

V. Mener des actions ciblées en faveur du bien-être dans les écoles et dans les établissements 25

A. Agir auprès des élèves pour prévenir les violences et développer leurs compétences psychosociales..... 25

31. Mener des actions auprès des élèves pour développer des comportements favorables au bien-être de tous..... 25

32. S'appuyer sur les parcours éducatifs pour mener des actions en faveur du bien-être .. 26

33. Développer les compétences psychosociales des élèves, à la fois au travers des enseignements disciplinaires et de façon transversale..... 26

B. Mettre en place des dispositifs pour gérer rapidement les situations de mal-être des élèves 26

34. Prévoir des dispositifs permettant de réagir rapidement en cas de mal-être des élèves, à l'instar du dispositif PHARe pour le harcèlement..... 26

35. Partager les dispositifs et pratiques favorables à la résolution de conflits, entre écoles/établissements et entre degrés d'enseignement 26

C. Améliorer la formation des personnels au profit du bien-être des élèves..... 27

36. Intégrer des sujets en lien avec le bien-être des élèves dans la formation initiale et continue des personnels..... 27

37. Former les personnels dans des dynamiques collectives et adaptées aux contextes locaux 27

Préambule

Le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco) organise un cycle de conférences de comparaisons internationales (CCI) en partenariat avec France Éducation international. Avec l'appui du réseau des Inspé et de Réseau Canopé, le Cnesco a consacré sa huitième CCI au **bien-être à l'école des élèves et des personnels**. À la suite de son rapport scientifique de 2017 sur la qualité de vie des élèves, le Cnesco poursuit ainsi son analyse des enjeux du bien-être à l'école, des politiques et des dispositifs qui peuvent y contribuer, en interrogeant plus particulièrement le rôle des écoles et des établissements scolaires.

Ouverte par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal, cette conférence s'est tenue les 21 et 22 novembre 2023, au siège social de MGEN à Paris, sous la présidence d'Éric Dugas, professeur des universités en sciences de l'éducation et de la formation à l'Inspé de l'académie de Bordeaux. Elle a réuni lors des séances publiques, comme lors des conférences précédentes, des interventions d'experts du monde entier et des acteurs variés du système éducatif français. Cette conférence a été suivie par 300 personnes en présentiel et près de 2 000 en ligne. Elle a été marquée par un net renforcement de sa dimension participative à travers une douzaine de partenariats académiques.

Le Cnesco publie sept documents produits dans le cadre de cette conférence, disponibles sur son site :

- 1 rapport scientifique de cadrage ;
- 1 revue de question internationale ;
- 1 panorama international ;
- 1 état des lieux national ;
- 3 études de cas : une sur le Viêt Nam, une sur la Chine et une sur l'Espagne.

Sont également publiées sur le site du Cnesco les présentations (notes écrites, diaporamas et vidéos) des experts qui sont intervenus en novembre 2023.

Ces ressources ont d'abord alimenté les réflexions du comité d'organisation de la conférence, réunissant des personnels et les parties prenantes de la formation continue du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) ainsi que des chercheurs. Elles ont ensuite nourri les réflexions des 245 participants aux ateliers participatifs organisés par le Cnesco à Paris, les après-midis des 21 et 22 novembre 2023. Enfin, elles ont été mises à la disposition d'environ 480 participants à 37 ateliers jumeaux, organisés en académies entre le 21 novembre 2023 et le 28 février 2024 par plusieurs écoles académiques de la formation continue et Inspé et Réseau Canopé.

La méthodologie du Cnesco des conférences de comparaisons internationales a une fois de plus été mise en œuvre sur cette thématique du bien-être à l'école en suivant cinq étapes¹ : 1) produire des ressources scientifiques, 2) enrichir le questionnement avec des acteurs de terrain, 3) échanger lors de séances publiques, 4) diffuser les résultats de l'évaluation, 5) proposer des préconisations. Des entretiens exploratoires ont été réalisés en amont auprès de membres de la communauté éducative afin de mieux identifier les questions vives autour du bien-être dans les écoles et les établissements scolaires.

¹ voir <https://www.cnesco.fr/presentation-dune-conference-de-comparaisons-internationales/>

Au cours de la conférence, des experts internationaux ont présenté des expériences concrètes de politiques publiques et de dispositifs visant à l'amélioration du bien-être des élèves ou/et des personnels dans une douzaine de pays du monde². Des plages consacrées à des ateliers participatifs, partie intégrante de la méthodologie des conférences de comparaisons internationales du Cnesco, alternent avec ces présentations. Chaque atelier réunit différents acteurs de la communauté éducative (enseignants, formateurs, directeurs et personnels de direction, personnels d'inspection, parents d'élèves, membres des collectivités territoriales, etc.) autour d'une question spécifique, dans le but d'amener les participants à formuler des pistes de préconisations opérationnelles. Le présent document, intitulé « les préconisations du Cnesco », est une synthèse de l'ensemble du travail réalisé en ateliers. Un partenariat avec Réseau Canopé, ainsi que la mobilisation d'une douzaine d'académies, a permis d'organiser des ateliers jumeaux, synchrones ou asynchrones, qui ont enrichi les suggestions de terrain.

Organisée autour d'une problématique qui mobilise l'attention des décideurs dans de nombreux pays, la conférence a été largement ouverte sur un public international. Plus de 50 nationalités étaient représentées dans le public, ainsi que plusieurs membres de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (Confemen).

Éléments de réflexion

La démarche du Cnesco nécessite d'abord de déterminer comment un système éducatif prend en compte et mesure cette dimension, du côté des élèves comme des personnels. À cette question des politiques éducatives nationales et des instruments succède celle des possibilités d'action d'une école ou d'un établissement scolaire sur le bien-être des élèves, notamment à travers l'organisation des espaces et du temps scolaires, mais aussi les questions de la santé et du vivre ensemble. Plus largement, le rôle des interactions entre tous les acteurs de la communauté éducative a fait l'objet d'une attention particulière.

Les recherches sur le bien-être des élèves et les performances scolaires démontrent l'existence de liens entre les deux variables dans de nombreux pays. Cependant les chercheurs s'interrogent encore sur le sens de la relation qui les unit : est-ce le bien-être à l'école qui améliore les résultats des élèves ou sont-ce de bonnes performances scolaires qui contribuent au bien-être des élèves ? (Cf. « La qualité de vie perçue à l'école a-t-elle une influence sur les performances scolaires ? », p.33). Une autre question, toute aussi importante, est apparue lors de la conférence : le bien-être des élèves doit-il être vu comme un moyen d'améliorer leurs performances, ou doit-il constituer pour les systèmes éducatifs, un but en soi, au-delà des seuls objectifs de prévention, notamment en matière de santé mentale ? Un choix exclusif ne correspond probablement pas à une école ambitieuse pour ses élèves.

Les apports des ressources produites en amont par le Cnesco, la diversité des thématiques abordées lors de la conférence de ces deux jours ainsi que les nombreuses données des évaluations nationales et internationales, ont d'abord montré que, au-delà de l'intérêt de tel ou tel programme ou dispositif, c'est la dimension globale qui prime, prenant en compte le bien-être physique, mental et social des personnes. C'est aussi la dimension systémique de l'amélioration du bien-être scolaire, des élèves et

² Australie, Belgique, Canada (Québec), Corée du Sud, Danemark, Finlande, France, Irlande, Italie, Lettonie, Royaume-Uni. La situation d'autres pays (Argentine, Cameroun, Gambie, Japon, Maroc, Mexique, Suisse) a été présentée dans le cadre du Baromètre international de la santé et du bien-être du personnel de l'éducation I-BEST.

des personnels, les deux étant liés, qui est apparue de façon tout aussi claire. **Promouvoir le bien-être à l'école concerne tous les acteurs et tous les usagers de l'école et ne se réduit pas à ce qui se passe à l'intérieur de l'école.** Il est donc important de considérer à la fois les liens entre le bien-être des uns et celui des autres, et entre ce qui se joue dans l'école et hors de l'école.

Cela suppose des aménagements des espaces et du temps, mais aussi un travail coopératif qui favorise les interactions, l'estime de soi, l'espoir de réussite, plutôt que la compétition. Les organisations spatiales et temporelles d'une école ou d'un établissement contribuent ainsi au bien-être des enfants et des adultes, mais font apparaître de fortes différences culturelles, comme l'a montré le contexte australien d'une école ouverte à la communauté et offrant des services multiples, bien au-delà de l'éducation. Dans l'aménagement des temps scolaires, l'importance des pauses pour le bien-être des élèves a été soulignée, notamment pour développer leur socialisation, leurs besoins de relations, de jeu et d'autonomie, ce qui leur a le plus manqué lors des périodes de confinements.

Les programmes en faveur du développement des compétences psychosociales (ou socio-émotionnelles) et la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement (les deux étant souvent mis en lien) sont aujourd'hui au cœur des préoccupations de nombreux pays et leurs effets positifs sur le bien-être sont attestés par de nombreuses méta-analyses ; leurs effets sont plus indirects sur les résultats scolaires, via notamment le sentiment d'efficacité personnelle qu'ils permettent de développer.

Les données des diverses enquêtes nationales ou internationales permettent de questionner régulièrement pour la France l'état du bien-être des élèves et des personnels de l'Éducation nationale. Ces enquêtes montrent que, si environ 90 % des élèves et 80 % des personnels déclarent se sentir bien dans leur école, leur collège ou leur lycée, les différents indicateurs de climat scolaire, pris séparément (violence à l'école, sentiment d'appartenance des élèves à l'école ou à l'établissement scolaire, entente enseignante, etc.) témoignent de situations collectives locales et individuelles qui méritent d'être prises en compte. Il apparaît notamment que certaines dimensions pourtant essentielles du bien-être, comme les interactions entre enseignants et élèves, mais aussi entre enseignants entre eux ou avec les équipes de direction, ou encore l'implication des élèves et des parents, sont bien souvent à améliorer.

Dans le langage commun, le « bien-être » est souvent utilisé sans être défini. Lors des ateliers, la nécessité de se mettre collectivement d'accord sur ce que cela recouvrait – c'est-à-dire à la fois la définition que l'on en retient en milieu scolaire et les façons dont on peut l'objectiver, le mesurer – est apparue clairement. Les participants ont plusieurs fois souligné à la fois la nécessité de se doter d'indicateurs et les risques que ces derniers se transforment progressivement en seuils à atteindre, dans une logique de conformité, ce qui viderait toute démarche d'amélioration du bien-être de son sens.

Les participants ont partagé des éléments de diagnostic et des résultats de recherche à l'international qui les ont marqués. Ces éléments, associés à l'expérience et l'expertise de chacun dans le système scolaire français, leur ont permis de débattre et de formuler des pistes de préconisations pour la France. Sont ici synthétisés les éléments mis en avant par les participants aux ateliers et qui ont permis au Cnesco de dégager de leur travail quatre grands principes. Ces grands principes constituent les orientations générales qui fondent et traversent l'ensemble des préconisations.

Principes généraux

- **Faire du bien-être une préoccupation nationale**

Faire du bien-être une préoccupation nationale à l'échelle du système éducatif a fait consensus parmi les participants. Les élèves passent presque 30 % de leur temps à l'école, dont plus de la moitié en classe. Il est donc essentiel de développer et renforcer les différents programmes et dispositifs nationaux récemment mis en œuvre, mais aussi de faire du bien-être une **préoccupation au niveau de chaque école et de chaque établissement**, de façon à prendre en compte les spécificités de chaque contexte scolaire.

L'aménagement des espaces (du bâti et de ses équipements : espaces disponibles, luminosité et confort sonore, mobilier et flexibilité de celui-ci, décoration...) **et du temps** (temps de pause, transitions, rythme des cours...) sont apparus comme des facteurs importants pour le bien-être à la fois des élèves et des personnels.

Inscrire la question du bien-être dans le projet d'école ou le projet d'établissement en se dotant d'indicateurs de suivi est un levier essentiel pour permettre à chaque équipe éducative d'analyser la situation locale dans son école ou son établissement et de décider collectivement de ses objectifs d'amélioration.

- **Penser le bien-être des personnels pour favoriser celui des élèves**

Les participants aux ateliers ont également marqué leur volonté de voir **lier le bien-être des élèves au bien-être des personnels**, en particulier des enseignants. Ce dernier, qui constitue un volet en soi des politiques de santé des agents de la fonction publique, est influencé par des contraintes professionnelles qui – outre les locaux – pèsent sur l'exercice du métier. Les participants aux ateliers ont notamment souligné la difficulté pour les enseignants à gérer l'écart entre leur activité professionnelle, centrée sur des dimensions pédagogiques, et des injonctions hiérarchiques de différentes natures qui se succèdent à un rythme soutenu. Ils ont également mis en avant la charge administrative qui leur incombe désormais. Entre urgences et charge, voire surcharge de travail très indirectement liée (ou ressentie comme telle) à la conception du cœur de leur métier, les participants ont relevé un fort **sentiment de manquer de temps**, qui fait directement obstacle au bien-être de tous les acteurs de la communauté éducative et qui empêche de se saisir de la question du bien-être (pour mener des actions, des projets).

- **Envisager les écoles et les établissements scolaires comme des lieux de vie d'une communauté éducative**

À l'issue des ateliers, il est apparu nécessaire de **repenser les relations entre les différents acteurs de la communauté éducative** : s'interroger sur le bien-être à l'école amène à interroger les postures des enseignants et des autres personnels, celles des parents aussi, les relations de travail entre les différents personnels, la place des familles, celle qui est offerte aux élèves pour s'exprimer (confiance entre les élèves et les adultes et marges d'initiatives, mais aussi possibilité de demander de l'aide si nécessaire). Faire vivre le bien-être à l'école interroge donc les pratiques quotidiennes et les gestes professionnels de chacun. C'est par une réflexion conjointe sur l'aménagement des espaces et la qualité des relations entre les différents acteurs qu'un sentiment d'appartenance peut se développer.

- **Faire des écoles et des établissements scolaires des lieux privilégiés d'actions en faveur du bien-être des élèves**

Enfin, agir globalement en faveur du bien-être scolaire en considérant le caractère multidimensionnel du bien-être et le point de vue de tous les acteurs n'exclut pas de **mener aussi des actions ciblées**. Non seulement l'école ne doit pas être une source de mal-être pour les élèves, mais elle doit développer des actions spécifiques en faveur du bien-être des élèves, notamment en matière de santé mentale : actions de prévention à destination de tous les élèves et de tous les personnels, attention particulière portée aux élèves à besoins éducatifs particuliers ainsi qu'à ceux pressentis comme « vulnérables », gestion de situations de mal-être, formation des personnels.

Préconisations issues de la conférence de comparaisons internationales sur le bien-être à l'école

I. Faire de chaque école et de chaque établissement un lieu accueillant

A. Repenser les espaces au profit du bien-être de leurs usagers : élèves, personnels et familles

Les enfants et les adolescents passent une grande partie de leur temps à l'école. Il est donc crucial de s'intéresser aux questions liées à l'organisation spatiale et temporelle des lieux qui les accueillent, ces deux dimensions étant étroitement associées aux conditions d'apprentissage et au climat scolaire. Elles interviennent également sur le bien-être des personnels, la qualité des bâtiments scolaires et leur aménagement jouant un rôle clé dans l'exercice de leur activité professionnelle au quotidien.

La question du bâti scolaire au profit du bien-être des élèves, des personnels et au final de l'ensemble de la communauté scolaire dépasse celle de la qualité et de l'aménagement des seules salles de classe. Elle passe par une réflexion globale sur l'organisation globale des écoles/établissements, notamment celle des espaces qui ne sont pas directement consacrés à l'enseignement. Elle intègre aussi leur capacité à s'ouvrir aux familles et aux acteurs extérieurs. L'organisation du temps scolaire inclut quant à elle une réflexion sur l'agencement des temps d'apprentissage des élèves, mais aussi sur la durée et la qualité des temps de pause.

1. Impliquer systématiquement les acteurs dans les réflexions sur l'aménagement des espaces pour permettre à chacun de se les approprier

- **Reconnaître un large pouvoir aux usagers³** dans les processus d'amélioration de leur environnement : rencontrer et consulter les usagers avant de lancer un projet d'aménagement, prévoir un suivi basé sur des retours d'expérience des usagers.
- **Consulter les élèves** sur l'aménagement des espaces, notamment celui des espaces interstitiels⁴, qui sont souvent vécus comme « anxiogènes ».
- **Encourager tous les projets permettant de s'approprier collectivement les espaces et de développer le sentiment d'appartenance** : projets de fresques collectives, de décoration et de végétalisation des espaces, d'aménagement d'un potager ou d'un jardin, etc.
- **Penser une organisation des espaces de circulation** favorisant les déplacements en autonomie.

³ Les acteurs à consulter peuvent être les enseignants, mais aussi tous les autres personnels intervenant dans l'école ou l'établissement (ATSEM, AESH, personnel périscolaire, personnel de vie scolaire, CPE, PsyEN...) ainsi que les élèves et les parents d'élèves.

⁴ Au sein des établissements scolaires, les espaces interstitiels sont les espaces qui permettent l'usage des espaces institutionnels d'apprentissage, comme les salles de classe. Ils comprennent principalement les halls, les couloirs et les escaliers. On peut y ajouter les toilettes, la cour de récréation, les vestiaires.

2. Optimiser l'aménagement des salles de classe

- **Penser les salles de classe** pour faciliter la circulation des enseignants et des élèves.
- **Favoriser les classes flexibles**, pour une variété d'usages : travail individuel en autonomie des élèves, travail collaboratif (travail en groupes, tutorat...) et travail collectif.
- **Faciliter la mutualisation des espaces** par des cloisons amovibles.
- **Prévoir un « espace détente »** au sein de la classe (tapis, coussins...) pour les activités calmes comme la lecture.
- **Dans les écoles maternelles, prévoir un point d'eau** dans chaque salle de classe.

3. Envisager d'autres espaces que les salles de classe comme espaces d'apprentissage

- **Aménager les espaces extérieurs de façon à pouvoir les investir pour des activités scolaires :**
 - avec du mobilier d'extérieur permettant de se regrouper, de s'asseoir, voire de prendre des notes confortablement (à l'abri de la pluie et du soleil notamment) ;
 - avec des supports d'apprentissage tels qu'un potager, un poulailler, etc.
- **Réaliser à l'extérieur**, ponctuellement, certaines activités habituellement organisées au CDI ou dans une salle de permanence (par exemple).
- À l'école maternelle :
 - **Aménager les espaces extérieurs :**
 - pour faire classe dehors afin d'enrichir les expériences des élèves (découverte de l'environnement, de l'espace, expériences sensorielles, jeux, mouvements, etc.) ;
 - pour favoriser les interactions entre les élèves lors d'activités libres : jeux de transvasement, jeux de société, etc.
 - **Aménager, quand c'est possible, les couloirs** de façon à y organiser des « coins » : coin sciences, coin écoute.
 - **Sécuriser les élèves** en leur assurant des repères dans l'espace (locaux et matériel adaptés) et dans le temps.

4. Aménager les espaces interstitiels, les sécuriser et les rendre plus agréables

- Mener systématiquement dans chaque école et chaque établissement **une réflexion sur l'aménagement des espaces interstitiels**, en tenant compte des spécificités de l'école ou de l'établissement (bâti, personnels, marges de manœuvre dans l'organisation des emplois du temps, etc.).
- **Prendre en compte la dimension temporelle dans l'usage des espaces interstitiels** : par exemple en échelonnant les sorties de classes, les récréations.
- **Suggérer de nouveaux comportements par des nudges⁵** dans les escaliers (par exemple, afficher les calories perdues par marche montée dans un escalier) et les couloirs (marquage au sol pour éviter les bousculades).

⁵ « Coups de pouce » pour encourager certains comportements dans l'intérêt commun

- **Prendre en compte la question du genre pour l'aménagement de certains espaces** : par exemple en questionnant le principe des sanitaires mixtes, en aménageant la cour de récréation de façon à favoriser une égale appropriation des espaces par tous les élèves, etc.

5. Adapter l'aménagement des espaces aux besoins de tous les élèves

- S'assurer que l'aménagement des espaces **respecte les obligations en matière d'accessibilité**.
- **Aménager les espaces** de façon à répondre aux besoins **des élèves à besoins éducatifs particuliers** pour **favoriser leur inclusion**.
- **Prévoir une « enveloppe accessibilité »** entre les collectivités et l'État dédiée à l'acquisition de matériel ou à la mise en place d'aménagements pour l'inclusion scolaire.

6. Mettre en place des espaces dédiés au bien-être des élèves et des espaces dédiés au bien-être des personnels

- Proposer des **espaces extérieurs végétalisés, des espaces avec du mobilier adapté, inclusifs**, dédiés à la détente ou au repos des élèves, ou dédiés au jeu, à l'expression artistique.
- Prévoir, si possible, au sein des espaces collectifs, **des modalités permettant aux élèves qui le souhaitent de se mettre en retrait du groupe** : paravents, casques anti-bruit.
- **Prévoir des espaces de détente et de convivialité pour les personnels**, à l'intérieur (salle avec isolation phonique) et/ou à l'extérieur (mobilier de jardin, transats, espaces ombragés...).

7. Aménager systématiquement un espace pour les parents, au service de la relation école-familles.

Un « espace parents » est un espace dédié aux rencontres entre parents, enseignants et autres acteurs éducatifs, ouvert et accessible sur les heures scolaires et éventuellement en dehors de celles-ci⁶. Il s'agit non seulement de systématiser l'aménagement d'un tel espace, mais aussi d'aller plus loin en permettant aux familles de s'approprier ce lieu et de l'utiliser en dehors des temps de rencontre avec le personnel de l'école ou de l'établissement. L'objectif est de renforcer le lien entre l'école et les familles, de reconnaître et d'impliquer ces dernières.

- **Concevoir l'aménagement de cet espace pour créer les conditions d'un dialogue** permettant de renforcer une éducation partagée, en s'attachant au choix du mobilier : mobilier de type salon, table basse ou table ronde, etc.
- **Privilégier les rencontres avec les parents d'élèves dans cet espace**.

⁶ Pour plus de détails, voir <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/parents/ID169/espace-parents-un-lieu-de-cooperation-educative>.

B. Repenser l'organisation du temps scolaire

8. Revoir l'organisation des journées de classe et du calendrier scolaire

- **Ouvrir une nouvelle réflexion sur l'organisation du temps scolaire** (répartition sur l'année, la semaine, la journée) en s'appuyant sur les recherches existantes, de façon à ce que celle-ci soit plus adaptée aux besoins des élèves de différents niveaux d'âge et plus propice aux apprentissages.
- Permettre des aménagements du temps de façon à **encourager la pédagogie par projets**.

9. Garantir des temps de pause suffisants et de qualité

- **Assurer une durée suffisante pour les temps de pause** des élèves.
- Supprimer les signaux sonores de type « sonneries » ou les remplacer *a minima* par **des signaux sonores moins stridents**.
- **Prévoir des lieux d'accueil** des élèves pour les temps de pause.
- Permettre dans la journée, **des temps de « respiration »**, d'activités libres à tous les niveaux d'enseignement.
- Porter une attention particulière à **la propreté et à la sécurisation des toilettes** sur les temps de pause.

10. Garantir une pause méridienne de qualité et une durée suffisante pour le déjeuner

- Faire de la pause méridienne **un sujet de réflexion impliquant toute la communauté éducative**, en particulier les élèves.
- **Proposer systématiquement des activités variées** pendant la pause méridienne : activités sportives, culturelles, créatives, de relaxation, etc. en veillant à l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Assurer, à l'intérieur de la durée réglementaire de la pause méridienne, **un temps raisonnable pour que les élèves puissent déjeuner en toute quiétude**.
- **Objectiver, par la mesure, le niveau sonore** dans les espaces de restauration scolaire et l'améliorer autant que nécessaire (isolation phonique, nombre d'élèves par service, etc.).
- **Assurer des repas équilibrés** en recourant autant que possible à des circuits courts d'approvisionnement ; impliquer les élèves dans l'élaboration des menus.
- Permettre aux élèves d'accéder, en autonomie, à **des lieux uniquement dédiés aux rencontres conviviales et à la détente**.

II. Améliorer les conditions de travail des personnels, pour accroître leur bien-être et celui des élèves

Une approche globale, qui considère le caractère multidimensionnel du bien-être et le point de vue de tous les acteurs, est désormais privilégiée dans de nombreux pays. Agir en faveur du bien-être des élèves implique donc d'accorder une attention particulière à celui des personnels, et en premier lieu des enseignants, interlocuteurs privilégiés des élèves et de leurs familles. Cette attention doit d'abord être prise en compte dans la conception et la mise en œuvre des politiques scolaires. Elle doit aussi se manifester par la mise en place de bonnes conditions de travail des enseignants, qui commencent par de bonnes conditions d'entrée et d'accompagnement à la fois dans le métier et dans tout nouveau lieu d'exercice.

A. Orienter les politiques publiques en faveur du bien-être des personnels

11. Concevoir les politiques scolaires en anticipant les conditions de leur bonne mise en œuvre

- **Prendre en compte dans les politiques scolaires le temps de leur mise en œuvre afin de laisser le temps aux équipes de se les approprier.**
- **Assurer systématiquement une communication directe** auprès des équipes et des personnels d'encadrement sur les politiques éducatives et sur leur sens par l'intermédiaire de supports d'accompagnement et/ou de boîtes à outils.

12. Alléger la charge de travail administratif des enseignants et des personnels d'inspection pour leur permettre de se consacrer sereinement à des tâches ou des projets à visée pédagogique

- **Diminuer la charge individuelle de travail administratif** des enseignants au profit du temps consacré à la dimension pédagogique du métier.
- **Garantir des temps de concertation en équipe :**
 - en les prenant en compte dans les temps de service ;
 - dans le second degré, en organisant les emplois du temps de façon à permettre ces temps communs.
- **Centrer davantage les rendez-vous de carrière sur l'accompagnement pédagogique** et le développement professionnel afin d'assurer :
 - un suivi des compétences professionnelles acquises par les enseignants tout au long de leur carrière ;
 - une reconnaissance de ces compétences pour des évolutions de carrière possibles.
- **Réaffirmer la place**, dans les missions des personnels d'inspection, **accordée à l'accompagnement pédagogique des enseignants.**

13. Garantir à tous les personnels l'accès à une médecine du travail et à des dispositifs de soutien et de prévention

- Mettre en place des visites médicales régulières avec la **médecine du travail**⁷.
- Favoriser l'accès des personnels à **une offre de soutien psychologique**.
- **Donner aux personnels la possibilité d'un soutien temporaire** lorsqu'ils rencontrent des difficultés professionnelles ponctuelles au cours de leur carrière (première expérience d'un niveau d'enseignement, gestion de classe, relations avec les parents, etc.), grâce à un **dispositif de mentorat** par des pairs expérimentés et identifiés localement.

B. Améliorer les conditions d'accueil et de travail des personnels dans les écoles ou les établissements

14. Développer des dispositifs d'accueil pour les personnels nouvellement arrivés

- Pour les enseignants nouvellement arrivés dans le métier :
 - Mettre en place, dans l'établissement ou dans l'école (quand c'est possible), **un tutorat par des pairs référents** plus expérimentés ;
 - **Ne pas confier à ces personnels de charges supplémentaires** (tâches administratives, responsabilités) s'ils ne le souhaitent pas ;
 - **Éviter autant que possible que ces personnels soient affectés dans plusieurs écoles ou plusieurs établissements** pendant leurs premières années d'exercice.
- Pour les personnels (enseignants ou autres) nouvellement affectés dans l'école/établissement (qu'ils aient déjà de l'expérience ou non dans leur poste) :
 - **Favoriser l'appropriation de leur nouveau contexte professionnel** : en organisant une visite complète des locaux de l'école ou de l'établissement et en présentant, voire en visitant, l'environnement de l'école/établissement (quartier, village, bourg) avant leur prise de poste ;
 - **Faire en sorte que ces personnels aient connaissance du ou des niveaux d'enseignement** qu'ils auront en charge le plus tôt possible avant leur prise de poste ;
 - **Présenter à ces personnels les pratiques partagées** au sein de l'école ou de l'établissement (stratégie commune en matière d'accueil des élèves, de gestion des absences, des retards, etc.).

15. Prévoir différents espaces à destination des personnels au sein des écoles et des établissements

- S'ils n'existent pas, aménager pour les personnels, les espaces suivants :
 - **un espace dédié à la restauration** qui leur est réservé ;
 - **un espace permettant de travailler** individuellement et collectivement.

⁷ Le décret 2020-647 du 27 mai 2020, relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat, pose le principe de la création, dans toutes les administrations et tous les établissements publics entrant dans son champ d'application, d'un service de médecine de prévention (médecine du travail).

- En fonction des possibilités offertes par le bâti, dédier des espaces spécifiques aux usages ci-dessus, ou utiliser un mobilier modulable permettant d'assurer différents usages pour un même espace.

III. Renforcer les liens entre les acteurs au sein de chaque école et chaque établissement

Une approche globale du bien-être à l'école vise à créer, au sein de chaque école et de chaque établissement, un contexte favorable à l'épanouissement des élèves et des personnels. Cette approche implique notamment des actions coordonnées qui contribuent à la création ou au renforcement d'une culture commune en combinant stratégies de communication entre tous les membres de la communauté éducative et démarches d'accompagnement des uns et des autres à des moments cruciaux de leurs parcours scolaires ou professionnels.

A. Développer une gouvernance participative des écoles et des établissements

Pour mieux comprendre les attentes et les contraintes des différents acteurs liées à la vie d'une école ou d'un établissement scolaire, et ainsi éviter ou dissiper les malentendus éventuels, il est important que l'ensemble de ces acteurs soient associés à la gouvernance, se rencontrent régulièrement, en optimisant les rendez-vous institutionnels et en créant d'autres occasions de le faire.

16. Organiser des événements dans les écoles et les établissements afin de développer un sentiment d'appartenance commun

- **Informier l'ensemble des membres de la communauté éducative sur les missions de chacun.** Cela peut se faire de différentes façons :
 - Organiser des journées « portes ouvertes » permettant à tous les acteurs concernés par la vie de l'école/de l'établissement (familles, associations, collectivité, CASNAV⁸, CFA⁹, CIO¹⁰, lieux d'accueil de la petite enfance, etc.) de se faire connaître en se rencontrant ;
 - Organiser des événements ludiques pour découvrir les lieux et identifier les différents acteurs (par exemple : *escape games* à destination des familles).
- **Organiser des événements et des actions conviviales impliquant les différents acteurs** (personnels, élèves, familles, etc.), pour offrir des occasions d'échange et entretenir le sentiment d'appartenance. Par exemple :
 - des temps d'intégration fédérateurs, tels qu'un accueil des nouveaux élèves par les anciens à la rentrée scolaire ;
 - des olympiades interclasses lors de la journée du sport scolaire en septembre, en sensibilisant au handisport et en favorisant la mixité genrée, élèves et personnels étant participants et/ou animateurs ;

⁸ Centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs.

⁹ Centre de formation d'apprentis

¹⁰ Centre d'information et d'orientation

- des trocs de matériels (calculatrices, cahiers...);
 - des spectacles de fin d'année ;
 - des débats, des lectures, des sessions jeux de société, des hackathons, etc.
- **Encourager la mise en place d'espaces en partie gérés et animés par des élèves** (type foyer, maison des lycéens... mais aussi espaces de travail en autonomie) pour développer l'autonomie, le sentiment d'appartenance et la confiance élèves-adultes.
- **Impliquer les parents d'élèves** dans la vie de l'école ou de l'établissement :
 - les faire participer à l'organisation de moments collectifs (spectacles de fin d'année, journées thématiques, sorties...);
 - organiser régulièrement des temps d'échange avec les familles, du type « café des parents », et les impliquer dans l'organisation (choix des horaires, des thèmes, etc.) ;
 - s'emparer ou créer des événements où les parents sont des acteurs à part entière : parcours Avenir, semaine des langues, semaine du goût, journée des talents, marché des compétences, valorisation des langues maternelles, etc. ;
 - organiser des présentations par les parents de leur métier (au sein d'une classe à l'école primaire, ou lors de forums d'orientation dans le second degré).
- **Encourager des projets inter-catégoriels** entre personnels de l'établissement et des projets avec des personnels extérieurs.

17. Améliorer la communication entre les différents acteurs, pour une meilleure coordination et une meilleure continuité éducative (dans le respect de la réglementation relative à l'utilisation des données à caractère personnel)

- Mettre à disposition un livret, un annuaire, un trombinoscope des personnels travaillant dans et en lien avec l'école/établissement, pour que chacun puisse **facilement identifier les différents interlocuteurs en fonction de leur rôle.**
- **Mieux communiquer sur les différentes instances** existant au sein de l'école/établissement, notamment sur leurs missions, leur composition et leur rôle, décisionnaire ou consultatif.
- **Favoriser le partage d'informations** entre les différents acteurs amenés à travailler ensemble, au profit d'une meilleure coordination :
 - **Assurer le partage des informations** entre les différents acteurs, avec des documents collaboratifs ou des portfolios par exemple afin d'assurer la continuité du suivi des informations.
 - **S'appuyer sur les dispositifs dédiés à l'accompagnement des transitions** : entrée à l'école maternelle (rencontre avec les partenaires de la petite enfance, les parents)¹¹, liaison école-collège¹², liaison collège-lycée (parcours Avenir, orientation, etc.).
 - **Veiller à adapter la communication aux besoins de certains parents** : utiliser des messages vocaux, être attentif à la nécessité de traductions...
 - **Instituer des temps consacrés au partage d'informations entre toutes les personnes**

¹¹ La note de service <https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENE2300949N.htm> prévoit de « développer le partenariat avec la toute petite enfance » et de « renforcer le partenariat avec les familles ».

¹² Conseil école collège, conseil de cycle 3 compris dans le temps de service

concernées par l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (ATSEM¹³, AESH¹⁴, animateurs périscolaires, etc.).

- **Renforcer la formation des personnels de direction dans l'animation des réunions**, notamment des réunions d'information sur la mise en œuvre de nouvelles politiques éducatives, ainsi que dans toutes les instances, qu'elles soient consultatives ou décisionnelles. **Favoriser la participation et l'expression** de tous dans les réunions, et lorsque cela est possible, confier leur animation à différents personnels.
- **Fluidifier la communication entre les personnels et les familles :**
 - Mettre en place, au sein de chaque école et chaque établissement, **un guide relatif à l'organisation des rencontres avec des parents**.
 - Structurer les relations école-familles avec **une équipe référente ou des adultes relais/référents familles**.
 - **Personnaliser l'accueil des parents** en proposant une organisation qui puisse répondre aux besoins et contraintes de chacun.
 - **Renforcer la formation des personnels à la communication avec les familles** et à la prise en compte des contextes familiaux.

18. Favoriser la collaboration entre les personnels des écoles et des établissements, et les personnels des collectivités territoriales

- Réfléchir localement aux façons de **développer la collaboration entre acteurs des écoles/établissements et des collectivités territoriales**, en créant par exemple des « commissions bien-être ».
- **S'appuyer sur des outils partagés**, tels qu'une charte de collaboration entre ATSEM et enseignants, une charte d'utilisation des locaux ou encore un cadre pour les temps d'échanges entre les personnels de l'Éducation nationale et les agents territoriaux.

B. Favoriser le partage des pratiques professionnelles entre personnels dans et entre les écoles et les établissements

Il s'agit d'enrichir le développement professionnel des enseignants, en sortant d'une vision solitaire du métier, et de consolider une culture commune au sein des écoles et des établissements. Cela suppose un certain niveau de confiance initial entre collègues, qui aura vocation à se développer. Il s'agit aussi d'assurer un niveau minimum d'harmonisation à l'échelle de l'école ou de l'établissement, dans un souci de cohérence de règles partagées, en misant sur leur co-construction et leur compréhension par tous. Ces partages de pratiques pédagogiques et de vie scolaire gagnent à être étendus à des réseaux entre écoles et établissements.

¹³ Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles

¹⁴ Accompagnant d'élève en situation de handicap

19. Créer les conditions favorables au partage de pratiques professionnelles au sein des écoles ou des établissements

- **Ouvrir les classes aux observations de collègues** (enseignants, CPE, ...) et prévoir des temps d'observations croisées et d'analyse de pratiques entre pairs.
- Favoriser les **pratiques collaboratives** au sein des équipes enseignantes.
- Rendre possible le **coenseignement dans les emplois du temps et l'organisation des cours**.
- Dans le second degré, **prévoir dès le début de l'année scolaire des emplois du temps aménagés de sorte que les personnels qui le souhaitent puissent bénéficier de plages de temps communes** pour travailler ensemble, ces occasions de travail collectif pouvant constituer en elles-mêmes des activités de formation continue.

20. Harmoniser les règles de vie scolaire au sein des écoles et des établissements

- Discuter collectivement entre personnels, mais aussi avec les élèves, voire avec les familles, **dans un esprit de co-construction, les règles de vie**, de respect des différents espaces, les règles d'utilisation des matériels, etc. au sein de l'école/établissement.
- **Rendre explicites par écrit les règles** qui s'appliquent au niveau de l'école/établissement : cela peut prendre la forme de chartes qui complètent le règlement intérieur, qui sont communiquées à l'ensemble des acteurs concernés (personnels, élèves et familles).
- **Instaurer des rituels partagés** tels que, par exemple, les rituels d'entrée dans la classe au niveau de l'école/établissement pour renforcer la cohérence et la continuité dans l'expérience des élèves.

21. Développer les réseaux de pairs entre personnels

- **Faciliter les occasions de se rencontrer entre pairs** de différentes écoles/de différents établissements.
- **Faciliter les occasions de se rencontrer entre directeurs d'école et entre personnels de direction**, afin d'échanger et favoriser les partages d'expérience, notamment lorsqu'une réforme doit être mise en place et présentée aux équipes.
- **Créer des réseaux / des collectifs ressources de personnels**, pour mutualiser les expériences au niveau local, en particulier lors du déploiement d'une politique scolaire.

C. Créer ou développer des relations positives entre les personnels et les familles

Une bonne communication avec les familles dès l'arrivée de leur(s) enfant(s) dans une nouvelle école ou un nouvel établissement est indispensable pour rassurer parents et élèves. Il s'agit ensuite, au cours de l'année scolaire, d'entretenir de bonnes relations école-familles et l'implication des parents à travers des rencontres plus ou moins formelles. Une attention particulière sera consacrée à l'évaluation scolaire et l'orientation des élèves qui sont souvent des sources d'inquiétude pour les familles.

22. Améliorer la communication avec les familles au moment de l'arrivée de leur(s) enfant(s) dans une école ou un établissement

- **Mieux faire connaître l'école/l'établissement à travers différentes modalités** : ouvrir les locaux aux parents avant la rentrée, permettre aux parents d'assister à certains cours, créer des vidéos dans lesquelles les élèves présentent leur école/leur établissement (lieux, acteurs, fonctionnement) à destination des parents (notamment ceux qui ne viennent pas lors de la rentrée), créer une foire aux questions (FAQ) sur l'ENT de l'école/l'établissement permettant d'apporter des réponses aux questions les plus fréquentes des parents, etc.
- **Organiser des temps d'accueil** dédiés aux nouveaux parents en début d'année scolaire, **en plus des rencontres formelles**.
- **À l'école maternelle, accompagner les parents d'enfants lors de leur première année de scolarisation**, en s'appuyant, par exemple, sur le réseau associatif local, ou en constituant des binômes avec des parents connaissant déjà le fonctionnement de l'école.

23. Assurer auprès des parents une information claire sur le suivi du parcours scolaire de leur(s) enfant(s) et les accompagner

- **Diminuer la pression scolaire auprès des familles** par une meilleure compréhension des enjeux et des modalités d'évaluation, en les explicitant.
- Créer un portfolio sur l'orientation et **accompagner les familles sur les questions d'orientation**.
- Repenser les dispositifs dédiés à **l'accompagnement à l'orientation pour les élèves à besoins éducatifs particuliers en impliquant davantage les familles**.
- Travailler les projets d'orientation des élèves à besoins éducatifs particuliers en **renforçant la liaison collège-lycée**.

24. Créer un « conseil de vie des familles », inspiré des CVC¹⁵ et CVL¹⁶.

À l'instar des CVC et des CVL, **un conseil de vie des familles** serait une instance où pourraient être débattues entre parents toutes les questions relatives aux conditions de vie et de travail des élèves dans l'établissement. Ce conseil aurait pour rôle de faire des propositions pour améliorer le bien-être de tous dans l'école/l'établissement.

¹⁵ Conseil de la vie collégienne (dans les collèges)

¹⁶ Conseil de la vie lycéenne (dans les lycées)

IV. Prendre en compte la question du bien-être dans le pilotage des écoles et des établissements

Il est essentiel que le bien-être soit désormais intégré dans les démarches des écoles, des collèges et des lycées. Il s'agit donc à la fois d'insuffler une dynamique nationale, de mobiliser localement les instances existantes et d'impliquer l'ensemble des acteurs, en reconnaissant leurs compétences et leur investissement sur cette dimension.

A. Mettre le bien-être au cœur des dispositifs consultatifs et décisionnels de l'école/de l'établissement

Les IVAC¹⁷ et les IVAL¹⁸ sont actuellement des indicateurs qui visent à évaluer l'action propre de chaque établissement pour faire réussir les élèves qu'il accueille, compte tenu de leurs caractéristiques scolaires et sociodémographiques. Ne sont pris en compte actuellement dans le calcul des IVAC et des IVAL que des facteurs de performances des élèves et des établissements.

25. Intégrer des critères liés au bien-être des élèves dans les IVAC et les IVAL ou créer des indicateurs de bien-être pour chaque établissement, disponibles pour tous

- **Introduire des critères liés au climat scolaire et au bien-être des élèves dans le calcul des IVAC et des IVAL, ou bien compléter les indicateurs disponibles sur le climat scolaire et le harcèlement pour chaque établissement**, parallèlement aux IVAC et aux IVAL. Ces indicateurs seraient spécifiquement dédiés au bien-être des élèves, et à celui des personnels.

26. S'appuyer sur le projet d'école ou d'établissement pour définir collectivement des actions à mener en faveur du bien-être

- Intégrer les outils produits par le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) pour **accompagner les campagnes d'évaluation des écoles et des établissements dans lesquels sont considérées les notions de bien-être et de qualité de vie**, aussi bien pour les élèves que pour les personnels. Ces documents (document de cadrage, guide d'auto-évaluation), destinés à étayer la réflexion sur l'actualisation ou le renouvellement du projet d'école/d'établissement, constituent des ressources utiles pour les équipes.
- **Inscrire la stratégie de l'école/établissement en faveur du bien-être dans le projet d'école/établissement**, en veillant à la mise en œuvre de chacune des étapes de l'élaboration du projet, et en particulier :
 - La réalisation, **avec tous les acteurs**, d'un diagnostic partagé permettant d'identifier **les besoins et les spécificités** de l'école/établissement en matière de bien-être.
 - La **définition collective** d'actions concrètes en faveur du bien-être, incluant des actions de formation des personnels, d'un calendrier de mise en œuvre et **d'indicateurs** de suivi.

¹⁷ Indicateurs de valeur ajoutée des collèges établis par le ministère de l'Éducation nationale

¹⁸ Indicateurs de valeur ajoutée des lycées établis par le ministère de l'Éducation nationale

- Le questionnement de l'efficacité des actions mises en œuvre et **le partage des résultats** au sein de la communauté éducative.
- Pour le diagnostic et le suivi (autrement dit pour réaliser des comparaisons dans le temps), **utiliser des indicateurs existants** (exemples : enquêtes nationales de victimation, enquêtes académiques, etc.), quitte à les adapter en fonction du contexte **lorsque cela s'avère pertinent**.
- **S'assurer que les indicateurs servent effectivement une démarche d'amélioration du bien-être dans l'école/établissement et non une démarche de mise en conformité avec des objectifs** (par exemple, ne pas changer leur mode de calcul de façon à atteindre artificiellement un objectif, ne pas se focaliser sur la valeur chiffrée et s'attacher aux façons de faire évoluer la situation, etc.).
- **S'emparer du projet d'école ou d'établissement pour définir des actions de formation des personnels** relatives au bien-être.
- **Faire de la labellisation « E3D¹⁹ » de l'école/l'établissement un levier de progrès** sur les questions environnementales, en l'inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement.
- **Inscrire la lutte contre les discriminations** dans le projet d'établissement et le contrat d'objectifs de l'établissement, pour le second degré.

27. S'appuyer davantage sur les instances existantes pour investir la question du bien-être (conseil d'école, CA, CVC, CVL, CESCE)

- Plutôt que d'ajouter de nouvelles instances, **investir davantage les instances existantes, puisqu'elles abordent déjà des questions qui se rapportent au bien-être** (CA²⁰, conseil d'école, conseil école-collège, CESCE²¹, CVC²², CVL²³).
- Veiller à **une animation de ces instances favorisant l'expression et la participation de tous** les membres qui les composent, en particulier les élèves.
- Si cela s'avère pertinent au niveau de l'école/établissement, **organiser ponctuellement une réunion dédiée au bien-être** (ex : un CA exceptionnel dans le second degré, une réunion de concertation, etc.)
- **Porter une attention particulière à la communication** sur la tenue de ces réunions et sur les orientations qui en découlent/ le partage des comptes rendus, pour favoriser l'information de tous les acteurs.
- **S'emparer, dans le premier degré, de dispositifs tels que les conseils coopératifs** pour impliquer les élèves dans la vie de leur classe ou de leur école.

¹⁹ École ou établissement en démarche globale de développement durable

²⁰ Conseil d'administration (collèges et lycées)

²¹ Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (collèges et lycées)

²² Conseil de la vie collégienne (collèges)

²³ Conseil de la vie lycéenne (lycées)

B. Partager la question du bien-être scolaire avec des personnes ressources

28. Identifier des référents bien-être (à l'instar des référents culture ou des RRUPN²⁴) pour les écoles et dans les établissements

- **Identifier au moins une personne référente** sur les questions liées au bien-être pour chaque école et dans chaque établissement. Leur rôle se rapprocherait de celui des référents culture ou encore des référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques²⁵. Leurs missions consisteraient notamment à :
 - contribuer à l'élaboration de la stratégie en faveur du bien-être inscrite dans le projet d'école/d'établissement ;
 - accompagner la mise en œuvre de projets en lien avec le bien-être ;
 - communiquer sur les actions mises en place en faveur du bien-être et leur suivi auprès de tous les membres de la communauté éducative ;
 - assurer une veille sur les questions liées au bien-être et répondre aux demandes de ressources/d'informations des personnels de l'école/établissement sur cette thématique.
- **Reconnaître l'engagement de ces personnes** en leur permettant de se former, en leur donnant une lettre de mission et en reconnaissant le temps investi.
- **Mettre en lien ces personnes au sein de réseaux d'écoles ou d'établissements**, de façon à constituer une communauté apprenante sur la thématique du bien-être.

29. Associer aux actions menées en faveur du bien-être tous les acteurs qui disposent d'une expertise spécifique sur le sujet

- **Créer des pôles de santé pour le 1^{er} degré et renforcer ceux des collèges et des lycées**, ou mettre en place des pôles pluridisciplinaires de santé à l'échelle du bassin, en inter-degrés.
- **Rendre plus attractifs les postes de personnels de santé en établissement.**
- **Solliciter les acteurs locaux (associations, etc.) ayant une expertise** sur des questions liées au bien-être **dans une logique de partenariat** (et non pas de délégation ou d'externalisation), et les inclure dans les réflexions pour construire localement des projets ou des actions en faveur du bien-être.

30. Reconnaître le temps consacré par les enseignants à des projets en faveur du bien-être

- **Reconnaître le temps investi par les enseignants pour travailler sur le bien-être** (Indemnités de missions particulières, intégration dans le temps réglementaire de formation ou de travail en équipe pédagogique...), qu'il s'agisse de réunions extraordinaires des instances existantes, de réunions de concertation *ad hoc* ou de projets autour du bien-être.

²⁴ Référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (dans les établissements)

²⁵ Les missions des référents culture et des RRUPN sont décrites dans une circulaire de 2015 : https://www.education.gouv.fr/bo/15/Hebdo14/MENH1506032C.htm?cid_bo=87297

- **Institutionnaliser un temps, avec les partenaires de l'école et les familles, consacré à l'accueil de tout élève à besoins éducatifs particuliers en amont de son inclusion** dans une nouvelle classe, école ou établissement : élève allophone, élève en situation de handicap, etc.

V. Mener des actions ciblées en faveur du bien-être dans les écoles et dans les établissements

L'école est un lieu important de prévention précoce et de traitement de problèmes en lien avec le bien-être chez les enfants et les adolescents. Il est donc nécessaire d'identifier, d'adopter et de développer des politiques et des pratiques éducatives efficaces fondées sur la recherche afin de promouvoir le bien-être des élèves à l'école. Les professionnels de l'éducation, en particulier les enseignants, jouent un rôle majeur dans l'adoption, la mise en œuvre et le développement de telles pratiques dans la vie quotidienne de l'école/établissement.

A. Agir auprès des élèves pour prévenir les violences et développer leurs compétences psychosociales

31. Mener des actions auprès des élèves pour développer des comportements favorables au bien-être de tous

- **Mettre en place des affichages** dans des lieux stratégiques (couloirs, toilettes...) pour affirmer les valeurs indispensables au vivre ensemble (campagnes contre l'homophobie et d'autres formes de discrimination, etc.) et pour informer sur les personnes et lieux-ressources en cas de difficulté.
- Veiller à **associer les élèves à la mise en place d'actions** de prévention des conduites à risque.
- Mener des séances en groupe-classe sur **l'identification des signes de mal-être**, par exemple sur l'heure de vie de classe dans le second degré.
- **Favoriser les activités coopératives** en classe.
- **Utiliser les techniques du théâtre forum**²⁶ pour sensibiliser les élèves, développer le respect mutuel et imaginer collectivement des façons de réagir à des situations de mal-être (que l'on en soit victime ou témoin).
- **Sensibiliser les élèves aux singularités des élèves à besoins éducatifs particuliers**, à l'altérité.
- Instaurer **des journées thématiques** sur la lutte contre les stéréotypes et les discriminations en s'appuyant sur les partenaires de l'école et les événements nationaux (8 mars, etc.)
- **Instituer la pratique du tutorat dans les classes**, notamment au profit du bien-être des élèves à besoins éducatifs particuliers.

²⁶ Le théâtre forum permet, en jouant des saynètes inspirées de situations réelles, de faire émerger collectivement des pistes de solutions à des problèmes.

32. S'appuyer sur les parcours éducatifs pour mener des actions en faveur du bien-être

- **Se servir des dispositifs existants** comme supports pour mener des actions en faveur du bien-être :
 - parcours santé et orientation pour aborder les questions d'identité de genre,
 - parcours citoyen (en particulier concernant l'usage des réseaux sociaux).

33. Développer les compétences psychosociales des élèves, à la fois au travers des enseignements disciplinaires et de façon transversale

- **Intégrer les compétences psychosociales (CPS) dans le socle commun et les programmes d'enseignement.**
- **Veiller à ce que le développement des CPS soit un objectif explicite** lors des séances d'apprentissage dans toutes les disciplines.
- **Développer les CPS des élèves à travers des temps dédiés (actions ciblées).**
- **S'appuyer sur les parcours éducatifs** pour développer les CPS des élèves.

B. Mettre en place des dispositifs pour gérer rapidement les situations de mal-être des élèves

34. Prévoir des dispositifs permettant de réagir rapidement en cas de mal-être des élèves, à l'instar du dispositif PHARe²⁷ pour le harcèlement

- **Organiser un dispositif d'écoute**, le cas échéant avec des permanences (PsyEN, personnels de santé, enseignants référents, etc.), pour que les élèves puissent s'adresser à des personnes identifiées en cas de difficulté.
- **Former les personnels chargés de recueillir la parole des élèves.**
- S'assurer que les protocoles mis en place permettent **d'apporter une réponse rapide** aux problèmes signalés par les élèves.

35. Partager les dispositifs et pratiques favorables à la résolution de conflits, entre écoles/établissements et entre degrés d'enseignement

Un certain nombre de pratiques ou dispositifs sont développés dans les écoles et établissements, mais d'une part ils ne sont pas connus de tous les acteurs de la communauté éducative, d'autre part leurs effets ne sont souvent pas évalués (par exemple, le recours aux messages clairs²⁸, utilisés dès l'école maternelle et peu connus dans le second degré).

²⁷ <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement/phare-un-programme-de-lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-323435>

²⁸ <https://www.canotech.fr/a/35967/messages-clairs-en-ecole-maternelle-et-climat-scolaire>

- **Évaluer les effets des pratiques et dispositifs dédiés à la résolution de conflits** (messages clairs, communication non violente (CNV), médiation par les pairs...) **et faire connaître** à tous les niveaux d'enseignement ceux qui s'avèrent bénéfiques.
- **Évaluer les effets des dispositifs dédiés à la gestion du stress et des émotions** (yoga, respiration...) **et faire connaître** à tous les niveaux d'enseignement ceux qui s'avèrent bénéfiques.

C. Améliorer la formation des personnels au profit du bien-être des élèves

36. Intégrer des sujets en lien avec le bien-être des élèves dans la formation initiale et continue des personnels

- **Renforcer les connaissances de tous les enseignants** sur les modalités d'organisation propices au bien-être des élèves, conformément au référentiel de la formation dans le cadre de la loi pour une école de la confiance, comme par exemple celles qui se réfèrent :
 - au développement cognitif et affectif de l'enfant et de l'adolescent ;
 - aux fonctions cognitives (attention, concentration...) ;
 - à la conception universelle de l'apprentissage²⁹ ;
 - aux modalités de communication telles que la communication non violente ;
 - à la gestion de conflits.
- **Renforcer la formation des personnels** (notamment enseignants, accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)) **aux singularités et besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers**, ainsi qu'en matière d'inclusion.
- **Former tous les personnels** (Éducation nationale et collectivités territoriales) **aux compétences psychosociales**, notamment à l'occasion de formations communes en inter-métiers ;
- **Former les personnels enseignants et de vie scolaire au repérage et à la gestion** des cas de discrimination/harcèlement, de maltraitance, etc.
- **Renforcer la dimension du bien-être au travail dans la formation des personnels de direction.**

37. Former les personnels dans des dynamiques collectives et adaptées aux contextes locaux

- **Faire du bien-être un élément systématiquement présent dans des formations d'initiative locale** dans le second degré et de dispositifs équivalents dans le premier degré.
- **Intégrer tous les personnels de vie scolaire**, y compris les assistants d'éducation (AED), **aux formations locales** portant sur le bien-être des élèves.
- **Favoriser les communautés apprenantes** par le partage de pratiques favorables au bien-être, notamment au sein des cycles.

²⁹ <https://www.ac-clermont.fr/conception-universelle-de-l-apprentissage-122072> <https://www.ac-clermont.fr/conception-universelle-de-l-apprentissage-122072>

La conception universelle de l'apprentissage vise à prévoir dès la phase de conception des enseignements les approches et les démarches qui permettront de faire progresser « dans toute la mesure du possible » tous les élèves « sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale ».



le **cnam**
Cnesco

Centre national d'étude des systèmes scolaires

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDE DES SYSTÈMES SCOLAIRES
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET MÉTIERS

41 rue Gay-Lussac - 75005 PARIS

06 98 51 82 75 - cnesco@lecnam.net

www.cnesco.fr



GROUPE **vyv**

MGEN

3 square Max Hymans - 75015 PARIS

01 40 47 20 20

www.mgen.fr

Cette conférence de comparaisons internationales a été organisée par le Cnesco dans le cadre d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ) et le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam).

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DU CNESCO :



www.cnesco.fr



[Cnesco](#)



[Cnesco](#)



[Cnesco](#)



[Cnesco-cnam](#)